

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Septembre 2011 à 21 heures

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCE, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. SARRAZI, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

Absents, Excusés : M. MARQUIS, M. DE LAMARLIERE.

Ordre du jour :

- Rentrée scolaire
- Rapport sur l'eau
- Délibérations
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux et en rappelant les différents points prévus à l'ordre du jour.

En préambule, Madame FOUNAUD-VEYSSET trouve que le paragraphe consacré au transfert des écoles est, dans le dernier compte-rendu, trop succinct. Elle souhaiterait également que soient indiquées les abstentions lors des votes.

RENTREE SCOLAIRE

. Ecole maternelle : effectif en baisse (-12), la rentrée prochaine devrait être meilleure. 62 élèves répartis en 3 classes.

. Ecole élémentaire : 150 élèves répartis en 6 classes. Effectif en baisse (-5).

. Restaurant scolaire : effectif constant, 170 inscrits.

. Collège : 363 élèves, effectif en hausse (+40), 5 classes de 6^{ème}, 3 classes de 5^{ème}, 4 classes de 4^{ème}, 3 classes de 3^{ème}.

. Transport scolaire : 9 circuits (1 Beyris, 2 cars Evasion, 4 Palseur, 2 commune). 339 élèves (+39) transportés : 303 collège, 34 élémentaire, 2 maternelle. Mise en place d'une navette entre la bastide et le collège : le Conseil Général n'a pas voulu déroger à son principe et ne s'occupe pas de cette demande. La commune, après avoir réuni les parents concernés, modifie les horaires et le tracé d'un circuit qui lui est attribué pour offrir ce service. Cela concerne 15 élèves.

. Comité de pilotage transfert de l'école élémentaire : La minorité a demandé un représentant supplémentaire. Monsieur le Maire refuse, il s'agit d'un groupe de travail déjà bien fourni.

RAPPORT SUR L'EAU

Bernard RAFFIÉ présente le rapport d'activité 2010 établi par le syndicat de l'eau et d'assainissement.

Pour l'eau : 1 431 abonnés, 244 000 m³ facturés, rendement 68 % ce qui indique des fuites et des rejets importants. Le prix (pour une consommation de 120 m³ par an) est de 2,34 € le m³ soit 5,35 % de plus qu'en 2009. Cette augmentation est principalement due à l'amortissement du coût de la station de Pinel Hauterive. Les analyses réalisées par l'Agence Régionale de la Santé indiquent une bonne qualité d'eau, conforme aux normes en vigueur.

Pour l'assainissement : 557 abonnés, 13,6 km de réseau, le débit moyen des effluents traités par la station d'épuration est de 285 m³ par jour. Le coût en 2010 est identique à celui de 2009. Une 2^{ème} visite de contrôle de l'assainissement non collectif est en cours sur notre secteur.

Monsieur le Maire soumet ce rapport au vote de l'assemblée. Rapport approuvé : votants 17, voix pour 17, voix contre 0.

DÉLIBÉRATIONS

- Autorisation de recourir aux services d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune

Plusieurs recours sont déposés contre la délibération du 6 Juillet relative au transfert de l'école élémentaire. La commune ne disposant pas de service juridique, Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander l'assistance d'un avocat. Accord du conseil : votants 11 (la minorité ne participe pas au vote), voix pour 11, voix contre 0.

Mesure des ondes électromagnétiques : Le SMAV Lot, antenne du Conseil Général, a fait réaliser une étude par un bureau agréé. Les mesures réalisées indiquent des relevés nettement en deçà des seuils légaux. Les mesures effectuées sur le Cap del Pech ne sont pas supérieures à celles effectuées dans les écoles actuelles. Si le SMAV Lot autorise la diffusion du document, il sera adressé à tous les conseillers. Il sera de toute façon à disposition de tous les administrés à la mairie.

Le juge des référés a rejeté la requête de l'association « Lou Cap autrement » demandant la suspension en urgence de la délibération décidant du transfert de l'école et du choix de l'architecte. La minorité municipale a fait la même démarche qui est à ce jour sans réponse.

Il est demandé si, compte tenu du résultat des mesures effectuées, Monsieur le Maire maintiendra sa demande de transfert des antennes et si Monsieur le Maire peut fournir des précisions sur des documents transmis au tribunal. Monsieur le Maire répond oui à la première question, laisse le tribunal faire son travail et répondra à toute demande écrite de précisions.

- Réalisation de prêts

Monsieur le Maire propose la réalisation de prêts prévus au budget 2011 de la commune : desserte du collège 70 000 €, chemins ruraux 50 000 €, réfection des courts de tennis 40 000 €. Il fait part des propositions des établissements bancaires consultés : Crédit Agricole, Banque Populaire Occitane et Caisse d'Epargne. Accord du conseil pour retenir l'offre de la Caisse d'Epargne : taux fixe 3,77 %, durée 12 ans. Votants 17, voix pour 17, voix contre 0.

- Personnel municipal

Intégration d'un apprenti dans l'équipe des services techniques. Accord du conseil pour la création du poste d'adjoint technique nécessaire. Votants 17, voix pour 17, voix contre 0.

Monsieur TATTO prendra sa retraite à la fin de l'année, il est remplacé par Louis JOSÉ qui sera secondé par Laurent COLLIE.

- Dotation USM Foot

Accord du conseil pour une dotation de 500 € en équipement à l'USM Foot. Votants 16 (Eric SARRAZI ne participe pas au vote), voix pour 16, voix contre 0.

- Modifications budgétaires

Le Trésor Public demande de modifier la présentation de l'opération intitulée P.V.R.. Monsieur le Maire propose d'inclure dans l'opération l'augmentation des crédits de 10 000 € sur l'opération jardins publics. Accord du conseil, votants 17, voix pour 17, voix contre 0, pour les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses

- opération 91 P.V.R.	art. 45811	- 30 000
- opérations non individualisées	art. 45811	+ 20 000
- opération 96 : jardins publics	art. 2313	+ 10 000

QUESTIONS DIVERSES

. Jardins publics : L'entrepreneur est choisi et interviendra en fin d'année au C.F.A., les plantations du jardin médiéval seront réalisées cet hiver.

. Réunion PLUI le 25 Octobre de 13 h 45 à 15 h 30 salle du conseil.

. Maison de santé : La communauté des communes a voté la prise de compétence santé ; La commune devrait donc bientôt céder le pilotage de l'opération : Ce transfert de compétence doit être avalisé par toutes les communes avant prise d'effet. Pour l'instant la commune continue d'avancer. La minorité exprime son désaccord sur la constitution du comité de pilotage. Monsieur le Maire indique que ce point n'est pas à l'ordre du jour et répondra à toute question posée préalablement à la réunion du Conseil Municipal.

. Extension de la communauté des communes aux 4 cantons ? Toutes les communes ont été consultées, la majorité nécessaire a été obtenue ; Il faut maintenant l'aval de Monsieur le Préfet.

. Taxe d'aménagement : Cette taxe est créée sur les constructions neuves, sa mise en place est programmée en 2012. La commune devra se prononcer sur le taux à appliquer.

. C.E.T. de l'Albie : Un nouveau casier est mis en fonction. Un permis est déposé pour une plateforme qui permettra de recevoir l'unité de valorisation du biogaz (production d'électricité).

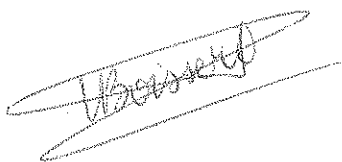
. Secours Populaire : 250 m² de locaux leur sont proposés dans la partie sud du collège : salle des profs, salle informatique, salle bio.

. Ancienne gare : Un projet commercial est en cours d'étude. Le bâtiment pourrait être vendu.

. Casino : La société envisage une extension de 300 m² ; Le dossier sera étudié par la commission départementale.

Séance levée à 22 heures 30

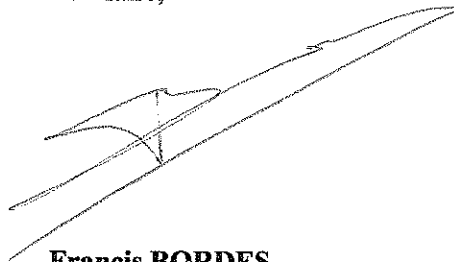
La Secrétaire de Séance,



Valérie BOISSERIE



Le Maire,



Francis BORDES